



Dragey-Ronthon

Monsieur le Président
Communauté d'agglomération Mont-
Saint-Michel-Normandie
1 rue Général Ruel
BP 540
50305 AVRANCHES CEDEX

Objet : PLUI AMSM
Modification n°1

Monsieur le Président,

Je reviens vers vous dans le cadre de la modification simplifiée du PLUi AMSM.

Comme évoqué avec vos services, je vous fais part du souhait de la commune d'identifier dans le prochain document d'urbanisme, le nouveau dispositif de servitude de résidence principale introduit par la loi Le Meur du 19 novembre 2024 afin que le règlement du PLUi puisse délimiter des secteurs dans lesquels toutes les constructions nouvelles de logements sont à usage exclusif de résidence principale.

En effet, le territoire de Dragey-Ronthon peut prétendre à ce dispositif, puisque les résidences secondaires représentaient au dernier recensement de 2020, 36,8% des habitations.

Je vous demande donc que la servitude de résidence principale soit introduite sur le périmètre des deux OAP de la commune.

Je vous prie, Monsieur le Président, d'agréer l'expression de ma considération distinguée.

A Dragey-Ronthon, le 9 mai 2025

Le Maire,

David GUERLAVAIS

